

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL 25 / 2020 Bis

Nombre de Membres

En exercice : 27

De Présents : 24

De votants : 27

L'An deux mil vingt le Jeudi 27 août,
le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de
ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN
Fernand, Maire

Etaient présents : M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSES Cédric-Mme
BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara- M. CAMARA Célestin-
Mme DEZ Marylène-Mme DUPONT Karine-M. FERRARI Fabien-
Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET
David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia -Mme
OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO
Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY
Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M.
SEIGNOBOS Jean-Luc.

Etaient absents excusés : M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à
Mme OLIBE Carole.- Mme AURIOL Anne donne procuration à M.
HERAUD Jean-François-M. FRELIER Laurent donne procuration à
M. SANTONI Jean.

**Délibération portant modification de la durée de service d'un poste d'adjoint technique
territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général
des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du
conseil, M. AIGUESPARSES Cédric ayant obtenu la majorité des
suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il ou elle a
accepté.

Vu le code général des collectivités territoriales,

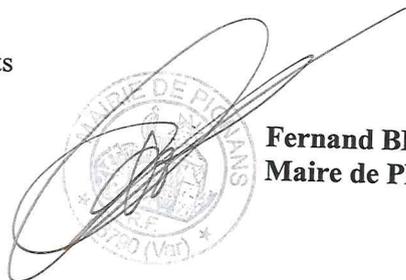
Considérant la nécessité de service, de modifier la durée du service du poste d'adjoint technique territorial
Principal de 2^{ème} classe en cantine d'une durée actuelle de 26 h 30, en raison de l'augmentation des effectifs
scolaires en cantine, nécessitant une plage horaire plus grande pour ce poste.

Monsieur le Maire propose de modifier la durée en conséquence et de la passer à 28 h 30 par semaine, soit une
modification inférieure à 10 % du temps de travail initial de l'emploi, ce qui ne nécessite pas de saisine préalable
du comité technique .

Cette modification souhaitée serait effective au 01/09/2020.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer. Le Conseil municipal oui l'exposé de Monsieur le
Maire et après délibérations décide à l'unanimité de modifier la durée de service du poste en cantine d'adjoint
technique territorial principal de 2^{ème} classe de 26 h 30 à 28 h 30, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires
correspondants .

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.



Fernand BRUN
Maire de PIGNANS